

Cercle Condorcet de Paris La Lettre

<http://cercle-condorcet-de-paris.org>

lettre N°42 mai 2017

Édito

Une campagne de neuf mois qui a souvent tourné au jeu de massacre s'est conclue par l'élection d'un président de la République inattendu. L'éviction des candidats des primaires des deux partis de gouvernement PS et LR a laissé la place à un face à face entre la candidate du FN et Emmanuel Macron, l'extrême droite et un extrême centre dit « En marche ».

Au delà du soulagement de ne pas avoir l'extrême droite au pouvoir, mais pouvait-elle y parvenir (voir Nonna Mayer lettre 41), la nouvelle configuration du pouvoir politique se construit au fil des moments électoraux sans références connues.

Paraphrasant Jacques Brel, « la valse a mis le temps » : les deux partis majoritaires de la Vème république sont écartés du pouvoir, mais certains de ses membres migrent vers le nouveau mouvement bien nommé « En marche ». Le nouveau président de la République, européen convaincu, repousse les extrêmes, droite et gauche, sur ce terrain. Mais alors les deux partis évincés vont essayer de résister. Cinq groupes d'électeurs sont apparus au moment du premier tour de l'élection présidentielle, se partageant l'électorat. Vont-ils se maintenir en une démocratie plus parlementaire qu'auparavant ou se fondre ? Rien n'est assuré à ce jour. Le paradoxe de Condorcet a joué à plein dans cette élection, les préférences politiques ayant été chamboulées par les calculs des votes par défauts autant que par adhésion.

Nos plénières ont essayé d'approcher les questions posées par cette élection. Sur la République au risque des identités nationales, Patrick Weil a montré la difficile construction de l'esprit citoyen et compatriote par le manque de conscience historique commune. Sur la nécessaire réforme des institutions de la République, Dominique Rousseau a considéré que seul un temps révolutionnaire obligeait à changer la constitution dans son ensemble mais qu'il est possible de la faire évoluer vers des pratiques plus démocratiques, où les citoyens seraient mieux consultés, où les droits seraient élargis, la confrontation des projets mieux prise en compte. Marcel Gauchet a mis en évidence les limites atteintes par le projet social, partagé par droite et gauche selon lui, et l'émergence nécessaire d'une nouvelle identité, plus libérale. Chacune de ces plénières a finalement éclairé ce qui est advenu. Mais il reste beaucoup de travail pour mesurer les changements peut-être essentiels en cours.

Sommaire

Édito

par Bernard Wolfer p. 1

Plénière

De quoi l'élection de Donald Trump est-elle le signe ou le symptôme ?
par Susan George p. 2

Tribune libre

Quelles relations avec la Russie ?
par Michel Cabirol p. 4

Plénière

La République est-elle menacée par les identités ?
par Patrick Weil p. 5

Plénière

Quelle République et quelle démocratie pour la France ?
par Dominique Rousseau p. 7

Plénière

La scène française à la veille des élections présidentielles
par Marcel Gauchet p. 12

Plénière

Les clés du désamour du nucléaire
par Michel Bourguignon p. 14

DE QUOI L'ÉLECTION DE DONALD TRUMP EST-ELLE LE SIGNE ET LE SYMPTÔME ?

Susan George ¹

L'Amérique s'est donnée un président étonnant, inattendu et pour beaucoup inquiétant. Huit ans après la grande crise financière et immobilière américaine de 2008, un milliardaire dans l'immobilier a déjoué tous les pronostics : il s'est fait le chantre et le défenseur d'une Amérique protectionniste, promettant des emplois, moins d'impôts, des grands travaux réparant les territoires sinistrés, et le retour d'une grande Amérique fondée sur des valeurs conservatrices. Se montrant xénophobe, voire raciste, machiste, violent, souvent bouffon et imprévisible, imprécateur et menteur, il n'apparaissait pas « possible » qu'il devienne président des Etats Unis. Et pourtant il a été élu.

Est-il un accident de l'histoire ou la représentation d'une évolution durable de la conduite politique des peuples, dans un monde globalisé ?

Susan George a débattu avec nous de cette étonnante élection.

Voici le résumé de son exposé :

L'élection de Trump était prévisible, conséquence logique de trente ans de néolibéralisme.

Hillary Clinton a davantage perdu que Trump a gagné. A partir d'un petit noyau de vérité, sa mauvaise réputation de corruption a largement été amplifiée par les républicains. Son appartenance à une classe de nantis et ses conférences pour Goldman Sachs aux rémunérations extravagantes ont été dénoncées par tous. Les minorités qui avaient soutenu Obama, latinos, noirs, femmes, n'ont pas voté pour Clinton. Bernie Sanders aurait peut-être pu gagner.

1. Susan George est présidente d'honneur d'Attac et présidente du Transnational Institute, un institut de recherche internationale basé à Amsterdam dont les « fellows », membres chercheurs viennent de divers pays et sont tous actifs dans les mouvements sociaux de leurs pays respectifs. Elle est l'auteur de 17 livres dont le plus récent, « Les Usurpateurs », [Le Seuil, 2014] montre comment les entreprises transnationales prennent le pouvoir réel. Susan George est membre de notre cercle.

• QUI EST TRUMP ?

Il est né à New York dans le Queens, banlieue populaire, mais dans son quartier chic, et non à Manhattan, centre de la bourgeoisie. Il est fils d'émigrés qui ont fait fortune dans la construction d'immeubles. Il a été envoyé à l'académie militaire à 13 ans, pour « contenir » son caractère difficile, puis à l'université catholique Fordham et enfin à l'école des finances (Wharton) où il étudie l'économie immobilière. A noter qu'il n'appartient à aucun réseau influent. Mais manifeste constamment le besoin de reconnaissance, celle qu'il n'a pas obtenue suffisamment par sa naissance.

Il travaille un temps dans la société de son père, mais s'en affranchit assez vite tout en restant dans le bâtiment, mais dans une zone qui se rapproche de plus en plus de Manhattan.

Sa fortune est estimée à 3,5 milliards de \$, mais fondée sur des biens immobiliers, elle fluctue selon les valeurs immobilières. Elle a ainsi baissé fortement ces derniers temps, alors que Donald Trump surestimait sa fortune pendant les élections. Il est aussi endetté auprès de grandes banques étrangères. Mais il a grand besoin de se faire valoir par sa réussite financière.

Il continue à construire, notamment la Trump Tower, dans le quartier le plus chic de Manhattan. Il possède également des golfs, des hôtels.

Il a fait trois mariages, dont deux fois avec des étrangères, et toujours avec des femmes très voyantes. Il a manifesté grossièreté et machisme envers les femmes.

Par ailleurs, en 2004 il crée une émission de télé-réalité « The Apprentice », à la gloire de l'entreprise, surtout de la sienne, mettant en scène des candidats à l'embauche dans la société de Donald Trump, qui acquiert vite une très forte audience.

Il est connu aussi pour sa vie très publique, son

comportement grossier, ses déclarations provocantes contre Bush, contre Obama, contre les musulmans. Il a été celui qui a faussement reproché à Obama de n'être pas né américain, produisant un faux certificat de naissance.

● POURQUOI CE VOTE ?

Trump s'adresse aux CSP inférieures, au niveau scolaire bas, humiliées surtout depuis la crise de 2008, qui apprécient la rupture qu'il incarne avec le politiquement correct, son langage familier, ses goûts grossiers, ses critiques personnalisées. Il semble pouvoir recréer le rêve américain perdu d'ascension sociale pour soi-même ou pour ses enfants.

La situation économique américaine actuelle est également responsable. Si le chômage est inférieur à 5%, les jobs de service sont très sous-payés. Et de nombreux Américains sont mis à l'écart du marché de l'emploi. Un cinquième des Américains ne peuvent vivre avec leur seul salaire et ont recours au crédit. Beaucoup arrivent à la retraite sans économies et ne sont pas propriétaires. La crise immobilière en 2008 a en effet touché des milliers de personnes. Il y a quatre-vingts ans, ces électeurs auraient sans doute voté pour Roosevelt., alors que l'Amérique était dans une situation encore plus difficile. L'important est qu'ils croient Trump capable de faire pour eux ce qu'il a fait pour lui.

● LE PROGRAMME DE TRUMP

Il est irréaliste et contradictoire.

Il prévoit l'arrêt des subventions notamment à l'Europe par l'OTAN, l'arrêt de l'Obama Care, tout en indiquant qu'il va renforcer l'accès aux soins et que le coût de la santé va diminuer. Il prétend diminuer les impôts ainsi que la dette, mais il veut lancer de grands investissements publics qui devraient permettre la création massive d'emplois. Comment peut-il les financer ?

Ses projets farfelus comme la construction du mur à la frontière du Mexique ne seront sans doute pas réalisés.

Son protectionnisme affiché a plu à ses électeurs, mais risque de se heurter aux réalités éco-

nomiques : une partie de la nouvelle économie est globalisée quoiqu'il veuille.

● SON CABINET

Il promet le pire : un général « criminel » de guerre à la Défense (Mattis), un dirigeant de Goldman-Sachs au Trésor, un sénateur de l'Alabama, Jeff Sessions, qui déteste les minorités et les immigrés et a fait campagne sur le thème de la loi et l'ordre, à la Justice, un secrétaire à la santé qui est opposé à l'Obama Care et au planning familial, une secrétaire à l'éducation qui a toujours milité en faveur des écoles privées et ainsi de suite.

Le secrétaire d'Etat choisi est à la tête d'un des principaux groupes pétroliers (Exxon). Le responsable de l'agence de l'environnement est climato-sceptique et sera chargé de ruiner les tentatives de réduction du CO2.

Il veut nommer des personnes chargées de détruire les politiques passées, y compris par des républicains, au sein des départements de l'administration.

● LES RELATIONS INTERNATIONALES

Il semble très en phase avec Poutine, mais jusqu'où ? En revanche il semble s'engager vers une guerre commerciale avec la Chine en freinant les importations chinoises. Il souhaite la destruction du traité avec l'Iran. Il envisage de faire payer les pays qui veulent être protégés au sein de l'OTAN. Sa politique d'émigration n'est pas encore très claire.

Sa caractéristique principale est l'imprévisibilité. Ce qui le rend dangereux mais risque aussi de limiter son impact.

Synthèse par Laure Prestat,
membre du Cercle

TRIBUNE LIBRE : QUELLES RELATIONS AVEC LA RUSSIE ?

MICHEL CABIROL¹

Les relations avec la Russie se sont tendues depuis quelques années à cause d'une mauvaise compréhension par l'Europe de la situation de la Russie et de la perception des Russes.

Il était facile de se positionner contre Staline et contre l'Empire soviétique qui faisaient planer une menace mortelle sur l'Europe occidentale. On se souvient de la phrase de François Mitterrand devant le Bundestag : « les pacifistes sont à l'Ouest et les missiles à l'Est ».

La venue au pouvoir d'un dirigeant jeune, lucide et pacifique, Mikhaïl Gorbatchev, a permis de débloquer la situation de façon apaisée. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Toutefois, il ne faut pas oublier l'amour des Russes pour leur patrie et leur grande culture. Ils ont fait des concessions énormes pour préserver la paix mais l'Occident n'a pas tenu ses promesses (les pays de l'ancien pacte de Varsovie ne devaient pas rejoindre l'OTAN) et a essayé de pousser son avantage au maximum surtout au moment de la crise économique de la fin des années 1990. La situation en Ukraine et l'aventure de l'armée géorgienne en Ossétie du Sud ont été des casus belli majeurs pour les Russes. L'appui inconditionnel au régime barbare de Assad en Syrie traduit plus la peur de perdre un de ses derniers points d'appui au Moyen-Orient et la faiblesse de l'Occident qu'une approbation de ce régime.

En outre, le moment le plus « démocratique » de l'histoire russe a coïncidé avec la présidence Eltsine et a consisté en une thérapie de choc sur le plan économique couplé avec une recrudescence de la corruption.

Cette situation explique pourquoi, malgré les problèmes économiques et le net recul des libertés, Vladimir Poutine reste populaire en Russie : il a redonné de la fierté aux Russes.

Le fossé grandissant entre l'Europe et la Russie est inquiétant pour l'Europe mais il est en train de devenir mortel pour la Russie. En effet, sa seule véritable alternative stratégique peut être schématisée entre être le troisième pilier de la

civilisation occidentale ou être phagocytée par la Chine.

En effet, la Russie ne dispose plus au niveau mondial, malgré tous ses atouts, de la force suffisante pour constituer un bloc ou un pôle à elle seule. Le déséquilibre majeur se situe en Sibirie où quelques dizaines de millions de Russes possèdent un territoire immense regorgeant de ressources naturelles face à une Chine de un milliard trois cents millions d'habitants manquant de ressources sur un territoire exigu avec de forts problèmes environnementaux. Les Chinois « envahissent » graduellement la Sibirie d'un côté et essayent de placer leurs pions en Europe Centrale et Orientale. La dérive autoritaire de certains PECO les conduit à chercher en Chine un contrepoids à Moscou et à Bruxelles.

Il est donc crucial pour l'Europe de construire un plan à long terme visant des relations équilibrées avec la Russie. Ceci implique de bâtir graduellement une relation de confiance réciproque avec ce pays et donc de se démarquer de certains faucons américains qui cherchent à maintenir un niveau élevé de tension en Europe orientale.

Un premier pas pour l'Europe serait de reconnaître le caractère russe de la Crimée (même si l'accord de dénucléarisation de l'Ukraine prévoyait l'intangibilité de ses frontières).

Il faudrait aussi lever graduellement les sanctions économiques contre la Russie : de toute façon, la majorité des oligarques du Dombass n'ont pas du tout envie de passer sous contrôle russe. Ces concessions pourraient avoir pour contreparties une réduction de la pression de la Russie sur les PECO et dans le Caucase. Des avancées réelles au niveau des droits de l'Homme seront toujours difficiles à obtenir de façon pérenne mais il n'est pas interdit d'essayer sur certains points précis.

La difficulté avec cette stratégie est de trouver un interlocuteur russe fiable. Il serait donc intéressant que la France discute avec l'Allemagne puis avec les autres pays européens d'une inflexion de l'attitude face à la Russie. En effet, une position européenne commune renforcerait significativement la probabilité d'arriver à un accord.

1. Cet article de Michel Cabirol, membre du Cercle, est disponible dans sa version intégrale sur le site <http://cercle-condorcet-de-paris.org>

LA RÉPUBLIQUE EST-ELLE MENACÉE PAR LES IDENTITÉS ?

PATRICK WEIL ¹

La France est associée à sa République depuis la révolution de 1789, et à sa devise : Liberté Egalité, Fraternité. Il y a bien eu quelques rejets, deux Empires, une Restauration et enfin le régime de Vichy. A chaque fois, la contestation du peuple comme représentant le « corps » de la France a été instruite et l'identité républicaine issue de la Révolution dissoute.

Depuis quelques années, et notamment 2007, la question de l'identité nationale est ressortie, telle un diable d'une boîte. Associée au sentiment d'insécurité, cette revendication de l'identité désigne un dedans et un dehors, ceux qui sont dignes de la partager, ceux qui en sont exclus. Elle fait référence à une identité millénaire, à une nation hors du temps. Il est question d'identité nationale mais peu de citoyenneté, dont la portée politique, universelle et républicaine reste le fondement de notre nation moderne.

C'est la question à laquelle a répondu Patrick Weil, en particulier dans son livre « Le Sens de la République », traité en douze questions, et écrit après les attentats de janvier 2015. Nous résumons ci-après l'essentiel de son intervention.

● L'EXPOSÉ

Le problème des Français aujourd'hui c'est de ne plus se sentir compatriotes. De ne pas comprendre et assumer leur histoire. Depuis

1. Patrick Weil est un historien spécialiste des questions d'immigration et de citoyenneté. Directeur de Recherche au CNRS, au Centre d'Histoire sociale du XX^e siècle (université de Paris I Panthéon-Sorbonne). Il est aussi professeur invité à Yale Law School.

Les travaux de la mission Weil, désignée par Lionel Jospin, ont servi de base aux lois promulguées en 1998, relatives à la nationalité et à l'immigration. P. Weil a également participé à la commission Stasi. Son dernier ouvrage, *Le Sens de la République* (2015, Grasset) a obtenu le prix Jean Zay 2015.

Napoléon, la France s'est constitué un empire extérieur, et a soumis de nombreux peuples. Depuis la Révolution, elle a accueilli également de nombreux étrangers immigrés, venus de ses frontières. Pour les uns comme pour les autres, la langue française s'est imposée, et souvent la culture, même si ce fut dans des conditions différentes. La France s'est ainsi constituée comme un grand pays d'immigration. Nombre de ceux qui sont venus en France parlaient français avant d'en prendre la nationalité. Or même ceux qui ont acquis la nationalité française peinent aujourd'hui à être reconnus comme compatriotes ou comme concitoyens, surtout s'ils sont musulmans.

Nous avons de la peine à les reconnaître aujourd'hui : c'est sans doute parce que cette histoire coloniale nous est mal connue et mal enseignée, trop centrée sur sa part européenne, de victoires, comme Austerlitz et de défaites comme Trafalgar et Waterloo. Nous enseignons une histoire partielle, où peuvent être oubliés les massacres de St Domingue organisés par Napoléon. Ceux dans nos colonies aussi. Ainsi faisons nous souvent l'impasse sur ce qui fait la diversité de notre nation, telle que nous l'avons constituée nous mêmes. Mais aussi les parts d'ombres à coté des faits glorieux.

A-t-on oublié que le crime de « lèse humanité » (autrement dit crime contre l'humanité) a été institué par la Révolution française en abolissant l'esclavage, puis remis dans la loi française au moment de la loi Schoelcher de 1848 abolissant définitivement l'esclavage ? Elle punissait même les esclavagistes de déchéance de la nationalité...

Sur cet impensé se légitiment des analyses très biaisées comme celles de l'Institut Montaigne sur les musulmans, qui par ses questions orientent vers des réponses spécieuses, assignant des catégories de populations à leur religion avant tout autre chose. Ce rapport peut ainsi conclure qu'il y a 28% de « musulmans » français touchés par l'intégrisme et ainsi contribuer à construire des identités qui n'existent pas vraiment.

Or la liberté de conscience que notre laïcité défend ne se pratique aisément que si nous sommes bien ancrés dans la citoyenneté, indépendamment de la religion. Assigner une identité religieuse à des citoyens ne contribue pas à les instituer comme citoyens. Pourquoi parle-t-on encore de « Français musulmans » ? Alors que les juifs d'Algérie ont été reconnus français par le décret Crémieux, les musulmans, même convertis, ont été obligés de rester musulmans, parce que d'origine musulmane (Cour d'appel de 1903). Parle-t-on de français catholique, juif, athée ?

De ce fait, enseigner le fait religieux est sans doute une erreur : ce qui nous permet de vivre notre diversité c'est le fait d'être citoyens, donc compatriotes et non pas notre affiliation religieuse.

La citoyenneté française s'appuie sur des individus et non sur des groupes, des communautés ou des Etats. La confusion, parfois entretenue, est grave.

Pour Patrick Weil la nationalité repose sur quatre piliers :

- Le principe d'égalité devant la loi, le plus important des droits de l'homme. Comme l'affirmait Tocqueville, ce principe emporte également l'égalité dans l'héritage, contre les privilèges. Naître libres et égaux. Dans le code Napoléon, les femmes acquièrent ainsi l'égalité par l'héritage avant d'en disposer dans la citoyenneté. Les citoyens se valent donc tous, un par un : il faudra attendre cependant les années 1950 et 1960 pour que cette égalité homme/femme soit complète.

- La mémoire positive de la Révolution qui a établi la Nation. Elle s'impose à tous, même à ceux qui s'opposent encore à certaines de ses valeurs. L'esprit républicain s'y nourrit pour construire une histoire commune, par delà les vicissitudes. Nos mémoires, forcément différentes, peuvent s'y rencontrer, se reconnaître comme parties prenantes.

- La langue et la culture, parce qu'elles créent nos rapports d'humanité. Elles sont notre lien, notre patrimoine, notre création aussi.

- La laïcité : sans doute aujourd'hui le principe le plus malmené et le sujet de la plupart des incompréhensions. La liberté de conscience, le droit d'être croyant ou non est, dès la Révolution, un sujet de discord permanent enfin résolu par la loi de 1905 qui dans son article 31 défend toute pression sur les individus et les protège du prosélytisme. Du choix libre du citoyen découle la possibilité de la séparation des églises et de l'Etat.

La séparation entre les espaces sacrés et l'espace public doit aussi être reconnue et défendue. L'un des espaces les plus nécessaires à protéger est celui de l'école. C'est avec l'école que l'on peut lutter contre la montée du religieux en enseignant la langue, mais aussi les sciences, des comportements citoyens par une histoire inclusive de nos différentes origines, en apprenant à partager nos histoires, nos cultures, nos mémoires, grâce aux livres, aux musiques, aux arts.

Patrick Weil, président fondateur de Bibliothèques sans frontière milite ainsi pour que celles-ci (et les médiathèques) soient ouvertes le dimanche pour tous ceux qui n'ont pas un accès facile aux livres et aux outils de connaissance.

Le sentiment d'être exclu ou abandonné dans notre société découle souvent de ces moments où le passé a été occulté ou détourné. Sans doute les haines de Zémour sont elles nées de son sentiment d'abandon de l'Algérie dont nous n'avons pas assez parlé entre nous, pour apaiser les peines réelles vécues mais dont il faut savoir se déprendre pour avancer. De Gaulle parlant du caractère dominateur des juifs en 1967 a réactivé la peine des juifs, sur un passé qui ne passe pas, celui de Vichy (voir le livre de H. Rouso et E. Conan). Les haines privées peuvent être difficiles à soigner, mais on doit essayer d'empêcher qu'elles deviennent des attitudes collectives.

Les croyances délirantes qui se développent aujourd'hui ne peuvent être combattues qu'en soignant les blessures profondes nées de périodes de crises, de guerres ou de la colonisation. Pour l'époque de Vichy, les deux camps sont maintenant clairs et il ne peut y avoir d'ambiguïté. Pour la guerre d'Algérie et le retour des rapatriés aujourd'hui face à une immigration d'Afrique du Nord installée, les séquelles sont toujours là. Nos rapports à l'Afrique, au Moyen Orient mériteraient également d'être revisités. Ce serait important que les enseignants soient formés à cette histoire, et sachent enseigner à leurs élèves à partager les mémoires dans une histoire mieux connue.

Il y va peut-être du fondement de la démocratie, c'est à dire la capacité des citoyens de décider ensemble du sens commun à donner à leur société, à se sentir compatriotes, constructeurs ensemble de leur histoire et donc de leur identité. De choisir et non de suivre. D'être libres, acteurs et non sujets.

— Synthèse par Bernard Wolfer

QUELLE RÉPUBLIQUE ET QUELLE DÉMOCRATIE POUR LA FRANCE ?

DOMINIQUE ROUSSEAU ¹

Dominique Rousseau nous livre dans cet exposé sa manière de penser la « chose constitutionnelle ». Il ouvre son propos par un rappel sur la nature et la fonction de ce texte fondateur qu'est la Constitution.

Il poursuit en développant deux points sur lesquels nous souhaitons l'entendre :

- changer ou modifier la Constitution actuelle ?
- les rapports entre système constitutionnel et société

Il accompagne ensuite ces développements de préconisations quant aux changements à opérer en précisant les principes qui doivent prévaloir pour ce faire.

Ce qui l'intéresse le plus, c'est de penser les mécanismes et les procédures permettant au citoyen d'intervenir en amont dans la fabrication de la loi.

● L'EXPOSÉ

La Constitution n'est pas quelque chose de secondaire dans une réflexion philosophique et politique. Ce n'est pas seulement un texte technique répartissant les pouvoirs entre le Président, les Ministres et le Parlement. C'est aussi un texte qui « constitue » un peuple. Il y a une « force magique » dans la Constitution, car un tel texte fait advenir ce qu'il énonce. C'est parce que la Constitution dit que nous sommes des citoyens, que nous pouvons nous représenter et nous voir comme étant des citoyens : des êtres de droit (droit à la santé, à l'éducation etc...), égaux les uns par rapport aux autres. Il y a une force propre à ce texte.²

C'est parce que la Constitution nous dit que nous sommes des citoyens que nous allons pouvoir

1. Professeur de Droit à Paris I – Membre honoraire de l'Institut Universitaire de France – Membre du Conseil Supérieur de la Magistrature (2002-2006) – Président du conseil scientifique de l'Association française de droit constitutionnel.

2. Selon Pierre Bourdieu

nous comporter comme tels et revendiquer les droits qui nous sont attribués.

En 1789, un vif débat a eu lieu sur l'opportunité de rédiger un texte sur la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen – déclaration qui nous semble maintenant naturelle et évidente. Certains révolutionnaires étaient « contre », disant que si une telle déclaration était rédigée, les gens allaient croire qu'ils avaient des droits et allaient les revendiquer, rendant tout gouvernement impossible. Il n'est pas bon de dire aux gens qu'ils ont des droits...

C'est une des raisons pour lesquelles il y a une exception française dans la rédaction de ce texte. Dans la Constitution française - contrairement à celles de l'Allemagne, de l'Italie... où cette déclaration figure au Titre 1er - les droits ne sont pas dans la Constitution mais dans un texte à part. Cet état de fait résulte d'un compromis entre ceux qui ne voulaient pas de cette déclaration dans le corps du texte et ceux qui la voulaient.

Pendant très longtemps - jusqu'en 1993 - il y a eu controverse sur la nature juridique ou non de cette déclaration (cf : le débat entre Robert Badinter et Edouard Balladur).

Dans un article du Monde d'alors, Edouard Balladur dit que la Déclaration de 1789, ce n'est pas du droit, mais de la littérature, de la philosophie et que, par conséquent, le juge constitutionnel n'a pas à se servir de cette déclaration pour dire la loi.

Cela montre bien que la Constitution est un moment important de la construction du citoyen : « on ne naît pas citoyen, on le devient », précisément par l'acte constituant qui nous « fabrique » comme être de droit.

Sans Constitution, nous nous percevons les uns les autres au travers de nos inégalités : culturelles, économiques, géographiques, financières...

Ce n'est pas un hasard si, à chaque fois qu'il y a

QUELLE RÉPUBLIQUE ET QUELLE DÉMOCRATIE POUR LA FRANCE ?

une Révolution, à chaque fois qu'il y a nécessité de reconstituer un peuple, on commence par rédiger une Constitution (ainsi après Salazar, Franco... après le départ de Ben Ali les Tunisiens on fait une Constitution).

Ce moment constituant est celui où un peuple se fabrique en tant que collectif, par le partage des valeurs et des droits qu'il assume à un moment donné.

Lors de la rédaction de la Constitution tunisienne (à laquelle l'intervenant a participé), il y avait ceux qui ne voulaient pas de Constitution, considérant que le peuple tunisien était un peuple de croyants. Pour eux, le Coran suffisait pour définir les droits. Pour d'autres, cette Constitution était nécessaire pour que le peuple se ne se définisse pas en tant que communauté de croyants, mais en tant que communauté de citoyens.

Et bien sûr ceci avait une conséquence directe pour les femmes. Dans un peuple de croyants elles étaient définies comme complément de l'homme ; dans un peuple de citoyens, elles étaient considérées comme les égales de l'homme. Il n'y a qu'un texte constitutionnel pour l'imposer.

Compte tenu des enjeux actuels, la question constitutionnelle est une question urgente parce que c'est dans ce texte qu'une société dessine sa figure, son identité, non pas nationale, mais constitutionnelle.

Si ce n'est pas le droit, ce sera quoi ? La religion, la race, le sexe ?

Nous avons besoin d'un instrument pour nous constituer en tant que collectif. La question est donc bien de savoir quel instrument utiliser.

Aujourd'hui, l'un des combats philosophique et politique est de se battre pour que la Constitution - en tant qu'acte posant des droits universalisables - reste l'acte par lequel se constituent les identités des citoyens.

La question constitutionnelle n'est donc pas une question secondaire, elle a un impact direct sur

le contenu des politiques¹. C'est une question importante pour toutes ces raisons.

A titre d'exemples : s'il n'y avait pas eu de Sénat sous la 3^{ème} République, Léon Blum ne serait pas tombé, le droit de vote des femmes aurait été accordé beaucoup plus tôt.

• FAUT-IL ALLER VERS UNE VI^e REPUBLIQUE ?

Faut-il changer toute la Constitution ou doit-on seulement l'amender ? Toute position politique est respectable mais force est de constater que, dans notre histoire, on n'a changé de Constitution qu'après une Révolution, une défaite militaire ou une guerre :

- 1789, chute de la royauté, on fait une Constitution
- l'Empire, on fait une Constitution
- fin de l'Empire en 1814, on fait une Charte constitutionnelle
- révolution de 1848, nouvelle Constitution
- chute du Second Empire, idem
- 1945, l'après-guerre.

Il n'y a donc de Constitution que lorsque précisément, il faut se « reconstituer » en peuple. Il est très rare dans l'Histoire de voir l'élaboration d'une Constitution « à froid ». On a toujours changé de système constitutionnel « à chaud ».

On peut regarder à l'étranger également : au Chili, mais aussi en Pologne, en Roumanie et en Hongrie où les changements constitutionnels sont intervenus après la chute du mur de Berlin. Des moments, donc, où ces sociétés devaient se reconstituer, débattre et définir les valeurs sur lesquelles elles voulaient se reconstruire.

Pour revenir en France à la période actuelle, sauf à considérer que nous sommes en 1788, à la veille d'une révolution, la voie de l'amendement semble préférable à l'élection d'une Assemblée-constituante visant à changer totalement la Constitution.

1. « Dis-moi les institutions que tu as et je te dirai la politique que tu mènes »

est possible de se tromper, mais un changement total de Constitution ne semble pas être en adéquation avec l'état actuel de la société.

Quand le leader de l'extrême gauche dit : « je vais utiliser l'Art 11¹ pour faire un référendum et créer une Assemblée constituante », on peut être surpris... Depuis toujours, la gauche s'est opposée à l'utilisation de cet article.

C'est toutefois l'article qu'a utilisé le Général De Gaulle en 1962. Il voulait alors établir l'élection populaire du chef de l'Etat et s'il était passé par le Parlement, il aurait essuyé un refus. Il est donc passé directement par le peuple.

Une telle pratique peut s'entendre au plan politique, mais pas sur le plan juridique. Ethique de conviction et éthique de responsabilité : « le Savant et le Politique »²

En tant qu'enseignant, l'intervenant dit appliquer l'éthique de responsabilité.

Non seulement l'utilisation de l'Art. 11 est incorrecte juridiquement, mais elle peut par ailleurs hypothéquer la suite.

Posons la question : « est-ce qu'en utilisant un instrument incorrect on peut aboutir à un résultat correct ? » Il y a toujours une relation entre l'instrument que l'on utilise et le résultat que l'on obtient et l'on ne voit pas comment en utilisant l'Art. 11 – non démocratique – on peut obtenir une démocratie.

Nos sociétés se posent des questions et, en ce sens, il y a effectivement une urgence constitutionnelle qui relève davantage d'une modification de la Constitution actuelle que de son remplacement.

● RAPPORTS ENTRE SYSTEME CONSTITUTIONNEL & SOCIETE

C'est une question importante qui justifie l'urgence de modifier la Constitution.

La crise actuelle est constituée de deux éléments qui s'emboîtent :

1. Article qui permet au Président de la République de contourner l'Assemblée nationale et le Sénat pour en appeler directement au peuple.

2. Max Weber

Premier élément : la « crise », mot qu'il convient de définir. C'est le moment où tous les secteurs d'une société : l'économique, le social, les amours, la famille, le sport, toutes les activités qui jusqu'à présent fonctionnaient sans se poser de questions sur la légitimité des principes qui les faisaient fonctionner, commencent à questionner cette légitimité.

Quand une société se pose la question de la légitimité des principes sur lesquels elle fonctionne, nous entrons dans « une conjoncture fluide », c'est à dire un moment où les repères s'en vont. C'est ce que disait Gramsci. La société que l'on connaissait jusqu'à présent, s'en va et l'on ne voit pas très bien de quoi sera faite celle qui arrive. Entre les deux : la fluidité, la crise.

Nous passons d'une société verticale à une société essentiellement horizontale, dans tous les secteurs. Deux exemples :

- Le droit de la famille. Il y a cinquante ans, le mari décidait de tout ; la femme n'avait pas le droit de signer des chèques... Verticalité. Aujourd'hui, les femmes ont les mêmes droits que leurs époux et les enfants ont aussi des droits... Horizontalité.

- Dans l'enseignement, la déférence de l'étudiant envers l'enseignant était de mise... Verticalité. Déférence qui a disparu de nos jours, une certaine proximité dans les relations l'a remplacée... Horizontalité.

On pourrait faire le même constat dans toutes les professions et dans tous les secteurs de la vie.

Ayant préalablement été sur Internet, le patient arrive chez le médecin en ayant fait le diagnostic et lui demande le traitement correspondant... Horizontalité des rapports.

C'est un constat et non un jugement de valeur.

Nos institutions, la vie politique, restent sur le modèle de la verticalité alors que tous les secteurs de la société fonctionnent de plus en plus dans l'horizontalité. C'est le Président de la République qui décide et tout le monde suit : verticalité du pouvoir.

Nous n'avons pas encore inventé les institutions d'une société qui « s'horizontalise ». C'est une des raisons de la crise. Il y a des embryons d'évolution, on cherche, mais globalement le modèle vertical prévaut.

QUELLE RÉPUBLIQUE ET QUELLE DÉMOCRATIE POUR LA FRANCE ?

Le second élément expliquant cette crise rejoint le premier.

Notre système politique n'a absolument pas changé depuis 1789. Sieyès l'avait alors clairement énoncé : « le peuple ne peut vouloir agir et parler que par ses représentants ». Depuis 1789, nous vivons sur ce principe : seuls les représentants sont compétents, aptes et habilités à exprimer la volonté de la Nation – donc, verticalité. Ce principe a marginalement évolué avec l'obtention du suffrage universel et la création des partis politiques.

Dans les Constitutions, le peuple est certes nommé, mais tous les articles sont consacrés au pouvoir de ses représentants. Les citoyens sont absents.

Un des éléments de la crise est celui du principe représentatif. Nous sommes à un moment où les citoyens estiment qu'ils ont autant de capacités et de compétences que leurs élus à intervenir dans la fabrication des règles de la vie de la cité.

Cette idée que les citoyens ne sont pas compétents et que, seuls, les représentants le sont, se fragilise.

Montesquieu disait, comme Sieyès, que les citoyens sont compétents pour élire leurs représentants, mais qu'ils ne doivent surtout pas intervenir dans la fabrication des règles.

C'est cette conception qui s'essouffle aujourd'hui et, sous la croûte de la représentation, couve le volcan du peuple qui demande à intervenir.

Les manifestations le démontrent. Aux Etats-Unis, par exemple, après l'élection de Trump, on a vu des banderoles avec cette inscription : « Pas en notre nom », les manifestants marquant par là leur refus que Trump soit l'Amérique.

La représentation, c'est « au nom de... ». Jusqu'alors, elle maintenait les citoyens sous la chape mais, maintenant, ceux-ci aspirent à intervenir « à côté », « contre », les représentants classiques. Ex : Podemos en Espagne.

Les deux éléments sus-cités rendent urgente une révision de la Constitution :

- nous vivons sous des institutions inventées au XIXe siècle qui ne sont plus raccord avec une société qui devient horizontale.

- on assiste à un essoufflement du système

représentatif.

• QUE FAIT-ON DE TOUT CELA ?

Si l'on révisé la Constitution, les principes qui doivent animer cette révision sont au nombre de deux :

- Le premier serait que la Constitution ne doit pas seulement changer la forme de gouvernement, mais la forme de société. On peut effectivement discuter sur le fait « qu'il faut un régime présidentiel ou parlementaire, sur le fait qu'il faut plus ou moins de Sénat, qu'il faut réformer le CSE¹ etc »...mais ce n'est pas le plus intéressant.

- La Constitution ne doit pas s'attacher à fixer la forme de gouvernement mais doit penser la forme de la société.

Montesquieu, déjà, s'était intéressé à la séparation des pouvoirs, mais cette séparation ne doit pas s'arrêter à la séparation de l'exécutif, du législatif et du judiciaire. Il faut aussi séparer le pouvoir économique du pouvoir politique, le pouvoir économique du pouvoir médiatique.

Les pouvoirs de la société doivent être séparés, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il faut inventer des institutions permettant d'empêcher un secteur d'activité comme le secteur économique de soumettre à sa voix tous les autres.

Actuellement dans les Universités, il y a des pressions très fortes pour faire entrer en ligne de compte la logique du profit et non pas la logique de la production et de la transmission du savoir.

Une Constitution devrait se saisir de cette question, parce qu'il en va de la liberté politique.

Eh bien, aujourd'hui, nous risquons d'aller vers une fusion des pouvoirs au profit des puissances économiques et financières. Il est donc de la responsabilité d'une Constitution – si elle prend pour objet la société et non le gouvernement – de séparer ces pouvoirs-là.

L'Art 16 de la Déclaration de 1789 dit : « Toute société qui ne sépare pas les pouvoirs et la garantie des Droits n'a pas de Constitution ». Nous avons traduit : « Tout Etat qui ne sépare pas

1. Conseil Economique Social et Environnemental

les pouvoirs... », estimant par là qu'une fois les pouvoirs séparés de l'Etat (exécutif, législatif et judiciaire), on était satisfaits, on avait fait la démocratie. Eh bien non !

Le premier principe qui doit nous animer, c'est de donner comme projet à la future Constitution non pas de saisir le gouvernement, mais de saisir la société pour organiser la séparation des pouvoirs qui la composent. Le second principe devant animer une révision, c'est de trouver les mécanismes, les procédures, les moyens, de faire rentrer le citoyen dans le processus de fabrication de la Loi.

Actuellement, nos Constitutions - parce qu'elles sont essentiellement représentatives - ne prévoient pas cette possibilité.

Ce sont ces deux principes qui sont les plus importants, plutôt que de s'attacher à réorganiser les compétences entre ceux qui les ont déjà. Savoir s'il faut diminuer les pouvoirs du 1er Ministre pour les donner au Président, ou l'inverse, n'est pas de nature à faire avancer la démocratie. Ce qui la ferait avancer serait que la Constitution prévoie la possibilité, pour ceux qui jusqu'à présent en étaient exclus, d'intervenir dans la fabrication de la Loi.

Là encore, référence à la Déclaration de 1789 dans son Art. 6 « les citoyens participent personnellement, ou par leurs représentants, à l'élaboration de la volonté générale ».

Depuis 1789, on a complètement « zappé » le « personnellement ». C'est ce terme qu'il faut réintroduire, ce que l'on n'a jamais fait.

Condorcet l'avait proposé quand il a rédigé le projet de 1793 avec Hérault de Séchelles. Il avait proposé des mécanismes et des moyens permettant aux citoyens d'intervenir dans la fabrication de la Loi, mais Robespierre s'y est opposé et ce projet a été oublié.

● QUELS MECANISMES SERAIENT A ENVISAGER POUR CE FAIRE ?

Par exemple, inscrire dans la Constitution l'obligation pour les parlementaires de soumettre tous les projets et propositions de lois à des as-

semblées délibératives de citoyens.

Obligation faite aux Députés de réunir les électeurs de leur circonscription et de provoquer – avant que l'affaire ne vienne devant le Parlement – un débat, une délibération sur le texte de loi.

Jusqu'à présent, un texte de loi passe devant tout le monde : Conseil Economique et Social et Environnemental, Conseil d'Etat, Conseil Constitutionnel... Le seul devant lequel il ne passe pas, c'est précisément, le citoyen puisqu'on considère qu'ayant voté, son représentant « parlera pour lui ». (Sieyes).

Il faut donc remettre les choses à l'endroit en permettant au citoyen – par cette obligation faite aux Députés de réunir des assemblées délibératives – d'intervenir dans la fabrication de la Loi.

On n'aurait sûrement pas eu le même résultat si la loi El Khomri avait été soumise à un débat public.

L'intervenant décrit alors une expérimentation allant dans ce sens qu'il a faite avec Jacques Testard (biologiste), Marie-Angèle Hermitte (anthropologue), Michel Callon (sociologue), intitulée « Convention de Citoyens ». Une proposition de loi avait été rédigée et envoyée aux représentants de groupes. L'objet en était qu'avant que le Parlement se saisisse de chaque grand sujet de société (les OGM, les licenciements boursiers, la fin de vie etc...), 15 citoyens, tirés au sort à l'issue d'une procédure particulière, produisent un avis sur la question. Cet avis serait transmis à l'Assemblée Nationale qui aurait l'obligation de se saisir de cet avis, soit de délibérer à son sujet, soit de le valider. On trouve ces pratiques dans les pays nordiques (Danemark, mais aussi en Allemagne), sous l'appellation « Conférences consensus ».

En France, existent des embryons d'initiatives de ce genre, dans la justice par exemple. Tentatives faites de façon un peu sauvage qui dénaturent l'intérêt que peut avoir cette démarche.

On pourrait aussi donner un autre exemple : inscrire dans la Constitution le statut de « lanceur d'alerte ». Le lanceur d'alerte est un citoyen qui, constatant un dysfonctionnement dans son entreprise ou son administration, va porter l'information dans l'espace public.

Un certain nombre de ces sujets ont émergé grâce à cette démarche : le Médiateur, les seins siliconés, la viande de cheval dans les Burgers... Ces sujets n'ont pas été sortis par des parlementaires, ni

QUELLE RÉPUBLIQUE ET QUELLE DÉMOCRATIE POUR LA FRANCE ?

par des journalistes, mais par des lanceurs d'alerte et les parlementaires ont été obligés de s'en saisir.

Il s'agit de mettre dans la Constitution des instruments, des mécanismes, permettant au citoyen d'intervenir directement, personnellement, avant que la loi ne soit produite.

Actuellement, ce dernier ne peut intervenir qu'après, en saisissant le Conseil Constitutionnel, le Conseil d'Etat... éventuellement en ne réalisant pas son député.

Si le citoyen intervient avant, il y aura nécessairement délibération, discussion, échange d'arguments et de là sortira une loi qui aura été délibérée et discutée.

Une telle loi sera de ce fait plus acceptable, plus démocratique qu'une loi imposée d'autorité par le 49-3.

Michel Crozier disait : « on ne gouverne pas les sociétés complexes par décret ».

Synthèse par Françoise Le Berre,
membre du Cercle

Plénière du 14 mars 2017

LA SCÈNE FRANÇAISE À LA VEILLE DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Marcel Gauchet ¹

Pour Marcel Gauchet, deux qualificatifs caractérisent principalement la période : confusion et instabilité. L'instabilité n'est pas seulement de façade mais touche les bases mêmes de ce qui fait vivre la démocratie dans ce pays et autour.

● L'ARRIÈRE PLAN

Cet arrière plan, tout à fait particulier à ce moment de l'élection, comporte trois directions principales :

1. Il existe un trouble identitaire généralisé dans le monde occidental provenant de la globalisation, l'occident en ayant été par ailleurs l'initiateur. Pour beaucoup, cette globalisation se traduit par la relativisation des puissances à l'échelle globale et par un déclasserement relatif de l'occident, engendrant une angoisse contre laquelle le discours politique est en général impuissant. Cette angoisse sur le futur d'une partie de la population est vive aux U.S.A., où elle s'est traduite notamment par l'élection de Donald Trump et en Europe, tout particulièrement au Royaume-Uni et en France mais

aussi aux Pays-Bas, du fait des identités collectives de ces pays liées à leurs anciens empires. C'est en effet là où la prétention au leadership global est la plus forte et là où elle est le plus ressentie.

C'est également sous cet angle qu'il faut analyser le désamour des peuples pour la construction européenne a-stratégique qui ne répond plus, à leurs yeux, au rapport de puissance avec le reste du monde.

Aujourd'hui, l'histoire a cessé de compter. En revanche, la géostratégie est devenue névralgique. Sur tout cela, le déficit du discours politique a été important. En France notamment, dans un monde néolibéral, le contre-pieds est intégral avec tout ce que l'on a vécu, plus particulièrement avec la notion d'égalitarisme, l'un des fondements de notre pensée.

Plus généralement, face à la globalisation, l'identité collective est contrainte de se définir par l'extérieur, non plus par rapport à un héritage historique, mais dans un espace géopolitique global. Le trouble identitaire qui en résulte est grand.

2. Le divorce est désormais profond entre la base et le sommet, les élites et le peuple. La globalisation crée une fracture majeure entre les gagnants et les perdants de la mondialisation.

1. Historien et philosophe, Marcel Gauchet est le rédacteur en chef de la revue "Le Débat". Il est membre du Centre Raymond-Aron de l'EHESS et vient d'achever le 4ème tome de son ouvrage intitulé "La démocratie".

Pour les plus pauvres, c'est la concurrence sur le marché global, ce sont les pertes d'emplois à l'inverse des salariés du CAC 40 que l'on paye bien pour acheter la paix sociale et défendre son image.

Il s'est produit un divorce culturel entre les élites et les peuples. La variable majeure est devenue le diplôme mais la fracture sociale sépare aussi les métropoles et l'arrière-pays. Le niveau d'éducation est désormais « l'armement » pour évoluer dans le monde global. Selon Francis Fukuyama¹, la division sociétale n'est plus « classe contre classe » mais diplôme contre non diplôme. Le partage se fait par le niveau d'instruction. Le capital est désormais le capital scolaire.

3. La troisième dimension à considérer, c'est celle de la crise des démocraties marquée par un sentiment d'impuissance publique. Il semble que nous ayons affaire à une seconde crise de croissance de la démocratie. La première fut celle de l'entrée des masses en politique à la fin du XIXe siècle avec l'accession au suffrage universel qui a conduit à la social-démocratie, cette alliance des partis ouvriers et des partis bourgeois qui n'a pas eu lieu en France. Nous ne sommes plus désormais à l'ère des masses mais au contraire, à l'ère de l'individu et c'est l'irruption des individus privés dans l'espace public qui est le ressort de cette crise nouvelle de la démocratie. Pour le rédacteur en chef de la revue « Le Débat », « Il n'y a donc pas de possibilité de fabriquer un pouvoir collectif effectif à partir de cette liberté ».

● LE POPULISME

Le populisme peut ainsi prendre sa source dans une triple crise : identitaire, politique, et de fracture sociale. Cette toile de fond posée, on comprend la confusion que présente notre conjoncture. En France, la partition est quadruple. Elle se caractérise par la forte croissance de l'extrême droite, par les incertitudes de la droite classique, par la percée d'un centre inédit et par la *multi division* à gauche.

Le foyer central de cette situation, c'est le bouleversement idéologique entraîné par ce que l'on appelle la globalisation mais qui est en fait un changement dans le mode de gestion de nos

sociétés qui génère une rupture idéologique curieuse : le passage de la dominance idéologique du socialisme à la dominance idéologique néolibérale. Au 20ème siècle, le succès de la dominance idéologique de la gauche était lié principalement à la nécessité de replacer le fonctionnement de l'économie sous le contrôle du politique, sous des formes très différentes qui allaient du collectivisme à la social-démocratie, le compromis social sous arbitrage de l'Etat. L'évènement fondamental, intellectuel, idéologique et politique, c'est que ce programme s'est effondré, et a été disqualifié structurellement par la globalisation et le libre-échange. L'économie a repris le pas sur la politique.

La gauche aurait pu disparaître, mais elle a su bénéficier des échecs de la droite et s'est transformée profondément sans même s'en rendre compte et sans se le dire, en devenant le parti des droits individuels. La loi « travail » ne traitait que des droits et des moyens de les préserver ou de les aménager. Le problème de la gauche, c'est que par le biais du traitement de ces droits, la gauche s'est ralliée au programme néo-libéral y compris pour trouver des ressources nécessaires au financement de l'Etat social.

La droite a été la grande bénéficiaire de cette politique mais ce fut une victoire à la Pyrrhus car ce changement de direction de la gestion de la société a provoqué la dissociation de sa composante traditionnelle et conservatrice de son courant libéral, leur point commun principal n'étant, jusqu'alors, en fait, que l'hostilité au communisme.

Le champ idéologique est tripartite, il y a toujours des conservateurs, des libéraux, des socialistes alors que le système politique représentatif droite-gauche, majorité-opposition est par nature binaire. La nouveauté absolue du néolibéralisme, c'est la dissociation de la sphère des libertés personnelles économiques ou purement individuelles des cadres politiques établis.

Il existe de ce fait au-delà des sphères politiques, des structures internationales, mondiales indépendantes de la régulation politique.

La résultante de ces forces fondamentales dans le champ politique immédiat, c'est que, sous l'effet de ces évolutions, la gauche a perdu les classes populaires.

1. Chercheur, économiste et philosophe américain

La gauche, dite de gouvernement, est devenue une gauche bourgeoise et de son côté, la droite de gouvernement a perdu son aile conservatrice attachée à l'autorité de l'Etat. La confluence de ces deux éléments a créé le populisme et renforcé la force qui l'incarne, le Front national, qui agrège déception populaire et déception bourgeoise.

La droite de gouvernement qui subit la pression de cette extrême-droite dite populiste est écartelée entre le néolibéralisme économique et sa tradition autoritaire, mais elle est en plus dominée par une gauche identitaire tiraillée entre son passé et son présent avec le cruel dilemme de ne pas pouvoir financer les droits donnés sans ressources économiques nouvelles et par l'arrivée d'une nouvelle gauche radicale, du type « Nuit debout » basée sur l'idée de démocratie directe et des forces nouvelles. Pour autant, la période marque la sortie de l'ère totalitaire et le triomphe du principe démocratique.

Le débat public est désormais civilisé et ceci est particulièrement vrai auprès des jeunes générations.

Marcel Gauchet en voit la preuve dans la popularité d'Emmanuel Macron, qui se place délibérément au-delà du clivage droite-gauche.

• LES PERSPECTIVES

Que peut-on en conclure ? Nous pouvons discerner deux lignes d'évolution plausibles mais contradictoires. La première, c'est celle du nationalisme opposé à la mondialisation. C'est celle de Marine Le Pen. Elle ne pourra certainement pas gagner mais aura imposé sa grille de lecture des événements et du partage politique, ce qui est plus qu'inquiétant pour le futur.

La seconde évolution dépend de la capacité des partis de gouvernement à récupérer les morceaux et à les recoller en protégeant la démocratie, du nationalisme, cette nouvelle force qui pourrait le détruire.

Le rapport de nos sociétés au monde extérieur, européen et mondial, est devenu aujourd'hui déterminant. C'est sur ce terrain que l'ensemble des forces politiques est obligé de se redéfinir. Dans ce contexte, la faiblesse fondamentale des gauches européennes, est qu'elles ont toujours été le parti de la transformation sociale interne alors que leur agenda se trouve débordé désormais par des flux venus de l'extérieur.

— Synthèse par Jean-Michel Eychenne,
membre du Cercle

Plénière du 20 octobre 2016

LES CLÉS DU DÉSAMOUR DU NUCLÉAIRE

Michel Bourguignon ¹

La France s'est dotée avec EDF d'un parc nucléaire de production d'électricité performant de 58 réacteurs à eau pressurisée, relativement standardisés.

Ils produisent environ 75 % de notre électricité, avec une disponibilité moyenne de 75 %, ce qui est considérable. Le parc est performant, la pro-

duction peu coûteuse. C'est une énergie qui n'est pas chère pour le consommateur, est produite en continu (et non pas de façon alternative comme l'éolien et le solaire) et est non carbonée.

Tout le monde devrait être content ! Ce n'est plus le cas.

Le nucléaire dans le monde a eu un « trou d'air »

1. Commissaire de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), Michel BOURGUIGNON est Docteur d'Etat en médecine, spécialiste en médecine nucléaire, Docteur d'Etat en Physique et Professeur des Universités en biophysique et médecine nucléaire.

avec l'accident de Fukushima en 2011. Cependant plus de 60 réacteurs nucléaires sont en construction dans le monde et de grands projets sont en prévision dans de nombreux pays. L'avenir n'est donc pas fermé au nucléaire. Mais un troisième accident après Tchernobyl et Fukushima, dont il faut rappeler qu'ils sont dus à des erreurs humaines, risquerait de ne pas être absorbé par la filière et serait encore moins accepté par le public.

La France a besoin de ce parc nucléaire de production d'électricité de base non carboné, complété par d'autres sources pour absorber les pics de consommation, et ce de manière logique, industrielle et ordonnée. Mais le Nucléaire fait face en France à des difficultés et à une certaine morosité. Pourquoi ? Il y a des problèmes techniques, des difficultés politiques et des interactions non favorables !

- DES PROBLEMES TECHNIQUES ? OUI ET NON

On découvre aujourd'hui des irrégularités/anomalies dont certaines anciennes, de la négligence et un manque de rigueur, générateurs de « malfaçons ». Toutefois, il faut modérer ces constats car on ne disposait pas autrefois des méthodes d'analyse et de calcul qui permettent aujourd'hui, de façon non-invasive, de faire des observations que l'on ne pouvait pas faire autrefois. Cette révolution analytique combinée à une application restrictive du principe de précaution peut être paralysante.

Il y a aussi de vrais problèmes techniques : on ne sait plus ni forger, ni faire les soudures, ni faire du béton, à la perfection, du premier coup, alors que les exigences de sûreté sont en hausse en ces temps post-accidentels. Il y a de véritables pertes de savoir-faire technique mises en évidence à l'occasion de la construction de l'EPR de Flamanville. Ce qui a entraîné des pertes de temps, d'argent et de confiance, et des remises en cause de l'organisation des chantiers et de la qualification des opérateurs. Tout cela n'a rien à voir avec le Nucléaire !

La France s'est dotée d'une organisation de supervision indépendante, avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) qui contrôle, prend les décisions et arbitre, et qui s'appuie sur un grand organisme d'expertise et de recherche, l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

(IRSN). Cette organisation rigoureuse est une chance.

Les exigences de sûreté sont très élevées et sont incorporées dans le design pour prendre en compte la survenue combinée possible d'événements exceptionnels, en retour d'expérience de l'accident de Fukushima. Il ne faut pas qu'il y ait simultanément un manque d'eau et l'inactivation des pompes à cause de générateurs diesel de secours noyés !

Enfin, la communication sur les problèmes techniques avec un langage d'ingénieur et administratif est difficile et parfois incompréhensible pour le public. Une fissure pour le grand public, ça fuit ! Alors qu'il s'agit d'un autre phénomène, des défauts dans l'usinage, dans l'épaisseur de 25 centimètres d'acier. Rien n'a bougé dans la structure, on ne voyait pas ces défauts, on les voit aujourd'hui ! On peut surveiller mieux, et on peut être transparent, tout dire. La transparence sans explication suffisante et sans compréhension scientifique est une illusion dévastatrice.

- DES DIFFICULTES POLITIQUES OU FINANCIERES ?

Le contexte politique est difficile. Par essence, les antinucléaires négocient leur soutien électoral (ainsi la fermeture de Superphénix, la demande de fermeture de Fessenheim). Ils s'emploient à asphyxier le nucléaire en empêchant la gestion des déchets ou le démantèlement par tous les moyens. Alors que de son côté, l'ASN recommande des démantèlements rapides, pendant que l'on a encore la connaissance de l'historique de l'installation : il n'y a pas de problèmes techniques majeurs, on sait faire.

Les déchets sont diabolisés globalement sans tenir compte des différentes classes et la séparation entre niveaux d'activité et de vie des déchets, entre ce qui demande l'enfouissement géologique profond, le stockage en surface des emballages ou la simple décroissance. Les antinucléaires réclament une fin de vie précoce du nucléaire au nom du danger potentiel et de coûts auxquels ils contribuent largement pour faire valoir leur point de vue. Ils utilisent l'émotionnel et le procédural à outrance, et en font des outils politiques à leur profit, en caricaturant largement la transparence.

Heureusement, tous les écologistes ne sont pas anti-nucléaires !

LES CLÉS DU DÉSAMOUR AU PAYS DU NUCLÉAIRE.

● L'ÉTAT N'A PAS DONNÉ UNE VISION CLAIRE DE L'AVENIR

La transition énergétique a été abordée à la hussarde, sans tenir compte de la réalité économique, sans savoir ce que vont donner les fermes éoliennes offshore en cours de réalisation, avec une attitude tournée vers le non carboné tout en réduisant le nucléaire au passage, sans anticiper la fin de vie du parc nucléaire actuel dans les 20 ans qui viennent. On se prépare de gros problèmes car il faut entre 10 et 15 ans une fois la décision d'orientation prise. L'État ne semble pas avoir réalisé la nécessité de pérenniser le concept de fourniture permanente et continue d'électricité d'origine nucléaire, complétée par une fourniture non nucléaire pour faire face aux pics de demande : centrales au gaz, au fioul, ou électricité de provenance hydraulique. En Europe, les échanges d'électricité sont permanents d'un pays à l'autre, les pics sont absorbés car on ne dîne pas à la même heure à Berlin, à Paris, à Londres et à Madrid ! Mais, la situation se complique du fait de la production inopinée de courant d'origine éolienne ou solaire, injecté de façon prioritaire sur le réseau avec un impact majeur sur la volatilité instantanée des prix¹.

A cela s'ajoutent des questions financières. EDF n'a de problèmes que si on le maintient dans un cadre industriel et économique contraint, qui ne tient pas compte de la réalité économique. En fait, on empêche EDF de vivre en bloquant ses prix de vente et en l'obligeant à payer au prix fort la transition énergétique : rachat obligatoire de l'éolien/solaire à un prix très élevé sans pouvoir toucher par ailleurs au prix de vente du kWh (1 centime d'Euro /kWh = environ 4 milliards d'euros de chiffre d'affaire). Le kW/h est environ trois fois moins cher en France qu'en Allemagne pour le contribuable ! On peut dire que cette économie administrée est très péjorative pour

1. - Rappelons qu'il faut une ferme éolienne de près de 200 installations de 5 mégawatts pour équivaloir la production d'une simple tranche nucléaire et à la condition d'avoir la même disponibilité, ce qui est loin d'être le cas !

EDF, alors que le parc actuel est rentable et que les mises à niveau de sûreté demandées seront assez peu conséquentes *in fine* sur le plan financier!

La situation d'AREVA est plus délicate : la « guerre des chefs » avec EDF et l'absence de collaboration raisonnable des ingénieries d'AREVA et d'EDF ont été dévastatrices et la vision commerciale d'AREVA était surdimensionnée, mise à mal par l'accident de Fukushima. L'État n'a joué son rôle d'actionnaire majoritaire que bien tard. Outre la vente à perte de l'EPR en Finlande (à un prix inférieur à celui de la dernière tranche de Civaux) pour avoir le marché, AREVA s'y est engagé seul, sans EDF, alors que le projet était encore sommaire et les plans d'exécution loin d'être terminés. Puis EDF s'est retrouvée assez seule aussi à Flamanville. On paye les pots cassés, avec deux prototypes EPR, Flamanville et Olkiluoto, au lieu d'un seul ! Avec le retour d'expérience de ces deux chantiers, la proposition d'EDF pour deux EPR à Hinckley Point est plus réaliste.

La remise en marche d'AREVA est conditionnée par sa remise à flot, mais avec quel actionnariat, avec quel périmètre et vers quels marchés ? Laisser AREVA dans son métier et dans ce qui était son champ de compétence, avec les partenaires adéquats, vraisemblablement chinois ?

● LE NUCLEAIRE FRANCAIS, UNE BELLE REUSSITE

Enviée ! Il ne faut pas compromettre cette réussite par des erreurs dues au manque de rigueur, à l'excès d'assurance qui ont amené à faire de « grosses bêtises » techniques voire politiques. On peut redresser la barre, avec modestie, intelligence et réalisme, et en ne laissant pas les émotions primer sur la raison. La réussite est à ce prix.

— Synthèse par Claude Studievic,
membre du Cercle

Lettre du Cercle Condorcet de Paris, 3 rue Récamier-75341 Paris Cedex 07,

Tel: 01 44 67 98 93

Email : frcs.le-berre@orange.fr

Site: cercle-condorcet-de-paris.org

Directeur de la publication : Bernard Wolfer

Impression : Dejalink

Responsable de la rédaction : Jean-Michel Eychenne